Rapport n°12

MOTION
De soutien aux Services D'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD)

Nous vous proposons d'adopter le projet de motion ci-dessous :

Le Département des Côtes d'Armor s'apprête à réformer le secteur d'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées. Ainsi, il exige une organisation plus performante et moderne. Il souhaite notamment lancer une politique de regroupement à l'échelle locale.

A cet effet, le Département a lancé un appel à projet, auquel peuvent participer différents partenaires et acteurs du territoire, publics ou privés.

Les motivations du Conseil Départemental conduisant à privilégier une structure privée au détriment de la collectivité locale candidate est inacceptable.

Aussi, nous élus de Bégard avec (nombre) de voix

ATTENDONS du Département qu'il soit au côté des collectivités locales et de la population en n'organisant pas la concurrence dans nos territoires.

ATTENDONS du Département qu'il n'impose pas le privé là où les élus engagent un travail important de réorganisation de leurs compétences dans le cadre de la loi NOTRe.

SOUTENONS les personnels garants de cette mission de service public et apportant chaque jour aux personnes âgées un service d'aide et d'accompagnement favorisant leur maintien à domicile.

SOUTENONS cette volonté et **DEMANDONS** explicitement aux responsables du Conseil Départemental des Côtes d'Armor de la respecter en revenant sur sa décision prématurée de déléguer ce service essentiel à la population à une structure privée pour ce qui concerne le Territoire de Lannion Trégor Communauté.

DEMANDONS que le projet soutenu par les élus et les associations locales sur le territoire de Guingamp Communauté Armor Argoat Agglomération pour lequel le Comité d'Entraide de Bégard s'est engagé, soit retenu avec un tarif qui lui permette de maintenir les mêmes conditions de travail et de salaire des agents et à minima le même niveau de qualité de service rendu à la population.

ATTENDONS du Conseil Départemental des Côtes d'Armor que les projets retenus ne creusent pas d'inégalité auprès des bénéficiaires.

BVonline